



Favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural

Le Niger a adopté en janvier 2002 une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), révisée en Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) en octobre 2007. Son ambition est de parvenir à diminuer l'incidence globale de la pauvreté de 63% à moins de 50% à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles. Celle-ci constitue le nouveau cadre de référence de la politique économique, financière et sociale avec une attention particulière à l'alignement de la SDRP sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et sur les stratégies d'intégration et de lutte contre la pauvreté élaborées au niveau continental (Union africaine et NEPAD) et au niveau régional et sous régional (CEDEAO, CENSAD, UEMOA).

Dans cette perspective, la SDRP assigne au secteur rural une place centrale, considérant qu'il peut et doit jouer un rôle moteur dans l'amélioration de la croissance économique. Dans ce contexte, il est apparu indispensable de préciser la SDRP par des stratégies sectorielles, dont la Stratégie de Développement Rural (SDR) avec comme objectif général de « réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles ». Le document de SDR a été officiellement approuvé le 14 novembre 2003 par décret 2003-310/PRN/MRA. La SDR constitue le cadre unique de référence et de mise en cohérence pour toutes les interventions dans le domaine du développement rural. Afin de spécifier et préciser les mécanismes de la mise en œuvre de cette stratégie, un cadre opérationnel et budgétaire de la SDR a été adopté par le Gouvernement le 5 octobre 2006 (Décret N°2006-291 et 292 / PRN/MHELCD) sous la forme d'un Plan d'Action 2006-2015, détaillé et chiffré pour chacun des 23 programmes et sous programmes, et d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) triennal glissant. Le CDMT, mis à jour annuellement, intègre l'ensemble des financements acquis ou attendus, sur ressources nationales ou extérieures, ainsi que les financements complémentaires à rechercher en fonction des objectifs de dépenses fixés par année. Il est établi sur la base du chiffrage global de la SDR et des capacités probables de mobilisation et d'absorption des crédits par l'administration et les opérateurs délégués.

Ce document de stratégie donne un aperçu des contraintes et des défis auxquels le monde rural fait face avant d'esquisser les grandes lignes des actions et des programmes qu'entend mettre de l'avant la puissance publique afin de relancer le développement du secteur rural et de réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural. Les trois axes stratégiques de la SDR sont les suivants :

- 1. Favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural**
2. Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations
3. Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural.

L'approche programme a été retenue comme principe de mise en œuvre de la SDR afin de pouvoir reconstituer progressivement un cadre cohérent et global pour la définition et l'exécution de la politique de développement rural et de ses composantes sous-sectorielles. Les vingt-trois programmes et sous-programmes identifiés dans le document de stratégie constituent les unités opérationnelles de la SDR, dans lesquelles devront s'insérer progressivement les nombreuses activités en cours, qui contribuent déjà à la réalisation des objectifs de la SDR, ainsi que les actions futures.

Résultats et Objectifs

Le résultat attendu par **Favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques** est la création des conditions d'une croissance économique durable en milieu rural. Trois objectifs spécifiques sont définis et regroupés au sein de l'axe stratégique n°1 de la SDR : (i) Intensifier les productions agro-sylvo-pastorales. (ii) Améliorer la valorisation des productions agro-sylvo-pastorales. (iii) Diversifier les sources de revenu des ménages ruraux.

Coûts estimatifs : 43,5 milliards de FCFA (2006 à 2009) et 58,9 milliards de FCFA (2010–2015).

PROGRAMMES

I. ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET STRUCTURATION DES FILIERES

SOUS-PROGRAMMES

1.1 CADRES DE CONCERTATION INTERPROFESSIONNELS

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global de ce sous-programme est d'impliquer les acteurs des filières dans les actions visant à stimuler le développement des filières ASP.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- i) Création et renforcement des cadres de concertation interprofessionnels par filière ;
- ii) Elaboration et mise en œuvre des stratégies des filières agricoles ;
- iii) Elaboration et mise en œuvre des stratégies des filières animales ;
- iv) Elaboration et mise en œuvre des stratégies des filières des produits sylvicoles, fauniques et halieutiques ;
- v) Création et mise en place d'un fonds de filières.

Coûts estimatifs : 15 milliards de FCFA (2006–2009) et 22 de FCFA milliards (2010–2015). La part de l'investissement est prépondérante dans ce sous programme puisque le fonds de filières créé finance 3,5 milliards par an, soit 35 milliards d'ici 2015.

1.2 RENFORCEMENT ET STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global de ce sous-programme est la promotion de l'organisation et de la professionnalisation des producteurs.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- i) Professionnalisation des organisations de producteurs,
- ii) Développement des services intégrés et de proximité aux producteurs,
- iii) Développement des services du MDA aux producteurs,
- iv) Développement des services du ME/IA aux producteurs,
- v) Développement des services du MHE/LCD aux producteurs,
- vi) Développement des services du MCI/N aux producteurs.

Coûts estimatifs : 7 milliards de FCFA (2006–2009) et 7 milliards de FCFA (2010–2015).

1.3 MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRO-SYLVO-PASTORAUX

Ce sous-programme a pour objectif de créer les conditions de mise en marché des produits et fournir aux acteurs les outils nécessaires.

Objectif global et objectifs spécifiques : Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- i) Garantie des conditions d'une bonne mise en marché des produits ASP ;
- ii) Création de valeur ajoutée sur les produits ASP.

Coûts estimatifs : 1,4 milliards de FCFA (2006–2009) et 2 milliards de FCFA (2010–2015), destinés essentiellement à favoriser la compétitivité des produits.

1.4 RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AGENTS ECONOMIQUES ET DEVELOPPEMENT DU TISSU ECONOMIQUE RURAL

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global de ce sous-programme est de renforcer les capacités des agents économiques pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- i) Renforcement du tissu économique rural contribuant à la valorisation des filières ASP;
- ii) Création et promotion des micro-entreprises non agricoles en milieu rural.

Coûts estimatifs : 1,2 milliards de FCFA (2006–2009) et 1,5 milliards de FCFA (2010–2015).

Il faut rappeler que ces fonds sont complémentaires des fonds alloués au programme « Systèmes financiers ruraux » pour financer les lignes de crédit, en particulier pour la micro-entreprise.

2. INFRASTRUCTURES RURALES

SOUS-PROGRAMMES

2.1 INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global du sous-programme est de « Désenclaver les zones de productions agro-sylvo-pastorales en vue de redynamiser les échanges socio-économiques ». Le désenclavement des zones rurales est une des conditions prioritaires à l'émergence d'un développement rural durable basé sur l'échange social et la commercialisation des produits ainsi que sur l'amélioration du cadre de vie des populations.

Le sous-programme n'a qu'un objectif spécifique, à savoir, le « Développement des échanges économiques inter zones et entre les zones et les centres urbains ».

Coûts estimatifs : 8 milliards de FCFA (2006–2009) et 12,5 milliards de FCFA (2010–2015).

2.2 INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

Objectif global et objectifs spécifiques : Le sous-programme doit contribuer dans le cadre de la politique de décentralisation et de déconcentration à ce que la communication joue un rôle actif pour le développement économique et social dans le pays. L'objectif global du sous-programme est donc de contribuer à améliorer l'accès des ruraux aux moyens de communication modernes.

Le sous-programme n'a qu'un objectif spécifique, à savoir, l'augmentation du taux de couverture des zones rurales en réseaux de télécommunication notamment en ce qui concerne les radios rurales et Ruranet.

Coûts estimatifs : 684 mille FCFA (2006–2009) et 684 mille FCFA (2010–2015).

2.3 ELECTRIFICATION RURALE

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global est de participer à accroître le taux d'accès aux énergies renouvelables pour le développement de l'économie et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Le sous-programme n'a qu'un seul objectif spécifique, celui de promouvoir les énergies renouvelables en milieu rural. Pour cela, il appuiera la recherche/développement dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne les énergies solaire

et éolienne, le biogaz, les biocarburants, etc. Il favorisera aussi l'installation des systèmes qui se seront révélés performants en :

- i) Facilitant l'installation de systèmes alternatifs et
- ii) Formant les bénéficiaires pour une meilleure et plus durable utilisation des installations.

Coûts estimatifs : 1,3 milliards de FCFA (2006–2009) et 1,7 milliards de FCFA (2010–2015).

3. SYSTEMES FINANCIERS RURAUX

Objectifs global et objectifs spécifiques : L'objectif global du programme est d'accroître la couverture des services financiers à 15% en milieu rural par le développement de la micro-finance et la création d'une banque de développement agricole. Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

- i) amélioration de l'accès des ruraux au crédit.
- ii) développement de la micro-finance.
- iii) création d'une banque de développement agricole.

Coûts estimatifs : 9,6 milliards de FCFA (2006–2009) et 12,2 milliards de FCFA (2010–2015).

Un des aspects les plus importants du programme du point de vue financier est l'appui au développement des SFD mais aussi un approvisionnement des lignes de crédit de 1,5 milliards de FCFA par an sur 10 ans.

Tableau I – Coûts Axe stratégique N°1 : Favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural

Programmes et sous-programmes	Coûts 2006–2009 (milliards de FCFA)	Coûts 2010–2015 (milliards de FCFA)
1. Organisations professionnelles et structuration des filières		
1.1. Cadres de concertation interprofessionnels	15	22
1.2. Renforcement et structuration des organisations de producteurs	7	7
1.3. Mise en marché des produits agro-sylvo-pastoraux	1,4	2
1.4. Renforcement des capacités des agents économiques et développement du tissu économique rural	1,2	1,5
2. Infrastructures rurales		
2.1 Infrastructures de transport	8	12,5
2.2. Infrastructures de communication	0,0684	0,0244
2.3. Electrification rurale	1,3	1,7
3. Systèmes financiers ruraux	9,6	12,2
Programme TOTAL	43,5	58,9



Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations

Le Niger a adopté en janvier 2002 une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), révisée en Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) en octobre 2007. Son ambition est de parvenir à diminuer l'incidence globale de la pauvreté de 63% à moins de 50% à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles. Celle-ci constitue le nouveau cadre de référence de la politique économique, financière et sociale avec une attention particulière à l'alignement de la SDRP sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et sur les stratégies d'intégration et de lutte contre la pauvreté élaborées au niveau continental (Union Africaine et NEPAD) et au niveau régional et sous régional (CEDEAO, CENSAD, UEMOA).

Dans cette perspective, la SDRP assigne au secteur rural une place centrale, considérant qu'il peut et doit jouer un rôle moteur dans l'amélioration de la croissance économique. Dans ce contexte, il est apparu indispensable de préciser la SDRP par des stratégies sectorielles, dont la Stratégie de Développement Rural (SDR) ayant pour objectif général de « réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles ». Le document de SDR a été officiellement approuvé le 14 novembre 2003 par décret 2003-310/PRN/MRA. La SDR constitue le cadre unique de référence et de mise en cohérence pour toutes les interventions dans le domaine du développement rural. Afin de spécifier et préciser les mécanismes de la mise en œuvre de cette stratégie, un cadre opérationnel et budgétaire de la SDR a été adopté par le Gouvernement le 5 octobre 2006 (Décret N°2006-291 et 292 / PRN/MHELCD) sous la forme d'un Plan d'Action 2006–2015, détaillé et chiffré pour chacun des 23 programmes et sous programmes, et d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) triennal glissant. Le CDMT, mis à jour annuellement, intègre l'ensemble des financements acquis ou attendus, sur ressources nationales ou extérieures, ainsi que les financements complémentaires à rechercher en fonction des objectifs de dépenses fixés par année. Il est établi sur la base du chiffrage global de la SDR et des capacités probables de mobilisation et d'absorption des crédits par l'administration et les opérateurs délégués.

Ce document de stratégie donne un aperçu des contraintes et des défis auxquels le monde rural fait face avant d'esquisser les grandes lignes des actions et des programmes qu'entend mettre de l'avant la puissance publique afin de relancer le développement du secteur rural et de réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural. Les trois axes stratégiques de la SDR sont les suivants :

1. Favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural
- 2. Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations**
3. Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural.

L'approche programme a été retenue comme principe de mise en œuvre de la SDR afin de pouvoir reconstituer progressivement un cadre cohérent et global pour la définition et l'exécution de la politique de développement rural et de ses composantes sous-sectorielles. Les vingt trois programmes et sous-programmes identifiés dans le document de stratégie constituent les unités opérationnelles de la SDR, dans lesquelles devront s'insérer progressivement les nombreuses activités en cours, qui contribuent déjà à la réalisation des objectifs de la SDR, ainsi que les actions futures.

Résultats et Objectifs

Le développement économique ne peut être durable que si l'on cherche à limiter les risques naturels pesant sur la production, en particulier par une meilleure maîtrise de l'eau. L'axe stratégique n°2 : **Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations** regroupe ainsi trois objectifs spécifiques : (i) Réduire l'instabilité qui pèse sur l'accès des ménages ruraux à l'alimentation. (ii) Améliorer la qualité nutritionnelle et sanitaire de l'alimentation. (iii) Créer les conditions d'une gestion durable des ressources naturelles.

Coûts estimatifs : 1567,3 milliards de FCFA (2006 à 2015).

PROGRAMMES

I. GOUVERNANCE LOCALE DES RESSOURCES NATURELLES

Objectif global et objectifs spécifiques : Le programme vise la valorisation et la gestion durable des ressources naturelles de manière durable. Il comprend quatre objectifs spécifiques :

- i) Sécurisation du foncier rural.
- ii) Amélioration du niveau de connaissance, de gestion et de protection des ressources en eau.
- iii) Amélioration des connaissances et mise en valeur des ressources pastorales au niveau local et régional.
- iv) Connaissance et mise en valeur des autres ressources naturelles (autres que foncier, eau et ressources pastorales) au niveau local et régional.

Coûts estimatifs : 19 milliards de FCFA (2006–2009) et 37 milliards de FCFA (2010–2015).

2. INFRASTRUCTURES RURALES

SOUS-PROGRAMMES

2.1 INFRASTRUCTURES HYDRO-AGRIcoles

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global du sous-programme est d'améliorer la contribution de l'agriculture irriguée au PIB agricole en la portant de 14% actuellement à 28% en 2015. Les objectifs spécifiques sont conformes à ceux de la stratégie de l'irrigation :

- i) Amélioration de la productivité des aménagements et diversification des productions irriguées en vue de la rentabilisation des investissements.
- ii) Professionnalisation et gestion des aménagements.
- iii) Consolidation et augmentation des superficies irriguées.
- iv) Promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles pour l'irrigation.

Coûts estimatifs : 85 milliards de FCFA (2006–2009) et 130 milliards de FCFA (2010–2015).

3. EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Objectif global et objectifs spécifiques : Le programme vise à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement; il concernera l'ensemble du territoire rural. Le programme s'articule autour de deux objectifs spécifiques avec

- i) Rehaussement du taux de couverture des besoins en eau potable du milieu rural.
- ii) Rehaussement du taux d'accès aux infrastructures d'assainissement de base en milieu rural.

Coûts estimatifs : 148,5 milliards de FCFA (2007–2009) et 272,5 milliards de FCFA (2010–2015). Soit au total 421 milliards de FCFA pour les 10 ans. Les coûts sont importants puisqu'il s'agit du programme pour lequel les financements nécessaires sont les plus élevés, ce qui marque bien la priorité accordée par le Plan d'Action à l'Objectif du Millénaire concernant l'eau potable.

4. REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES MENAGES

SOUS-PROGRAMMES

4.1 PREVENTION ET GESTION DES CRISES ET CATASTROPHES NATURELLES

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global du sous-programme est de prévenir et d'atténuer les crises alimentaires et les autres catastrophes naturelles. Il cherche à réduire la prévalence et l'impact des crises alimentaires en préservant l'accessibilité des ménages à une alimentation de base et en renforçant leurs capacités à faire face aux risques. Les objectifs spécifiques du sous-programme sont:

- i) Renforcement des capacités du dispositif et des populations à prévenir et gérer les crises alimentaire et nutritionnelle,
- ii) Maîtrise des informations relatives aux crises alimentaire et nutritionnelle et autres catastrophes.
- iii) Amélioration de la contribution du Ministère du Développement Agricole (MDA) aux actions de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles.
- iv) Amélioration de la contribution du Ministère de l'Elevage et des Industries Animales (ME/IA) aux actions de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles.

Coûts estimatifs : 24,5 milliards de FCFA (2006–2009) et 37 milliards de FCFA (2010–2015).

4.2 SANTE-NUTRITION

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global du sous-programme est de garantir aux populations rurales une alimentation satisfaisante sur le plan nutritionnel et la possibilité d'être et de rester en bonne santé. Le sous-programme a trois objectifs spécifiques :

- i) Diversification et amélioration de l'alimentation des populations.

- ii) Protection des consommateurs contre les maladies liées à l'utilisation d'aliments malsains, contaminés ou altérés.
- iii) Amélioration de la qualité nutritionnelle et sanitaire des aliments.

Coûts estimatifs : 12 milliards de FCFA (2006–2009) et 18 milliards de FCFA (2010–2015).

4.3 AUGMENTATION DES REVENUS DES PLUS VULNERABLES

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global du sous-programme est de garantir aux populations vulnérables des revenus minima pour leur permettre d'améliorer leur accès à la nourriture. Ce sous-programme s'intègre parfaitement à l'ensemble des autres programmes dans la mesure où les actions comme la promotion d'activités génératrices de revenus, l'accès à la microfinance, etc. sont déjà prévues. La particularité de ce sous-programme est que les actions y sont ciblées. Le sous-programme a trois objectifs spécifiques :

- i) Sécurisation des revenus des populations des zones vulnérables.
- ii) Valorisation de la stratégie d'exode.
- iii) Développement des activités génératrices de revenus.

Coûts estimatifs : 11 milliards de FCFA (2006–2009) et 17 milliards de FCFA (2010–2015).

5. PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Objectifs global et objectifs spécifiques : Le programme interviendra sur l'ensemble du territoire nigérien, son objectif global étant de préserver l'environnement en vue d'une exploitation saine et durable du milieu. Le programme s'articule autour de cinq objectifs spécifiques avec :

- i) Récupération des terres dégradées.
- ii) Réduction de la pression sur les ressources forestières.
- iii) Extension de la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique.
- iv) Harmonisation et mise en cohérence des actions en matière d'environnement et de développement durable.
- v) Développement du suivi écologique et des études d'impact pour l'amélioration des pratiques.

Coûts estimatifs : 21 milliards de FCFA (2006–2009) et 32 milliards de FCFA (2010–2015).

6. LUTTE CONTRE L'INSECURITE ALIMENTAIRE PAR LE DEVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global assigné au programme est de contribuer à la sécurité alimentaire par le développement de l'irrigation. La finalité étant de refonder les bases de l'économie rurale à travers la relance de la production rurale. Les objectifs spécifiques visant à atteindre cette finalité sont :

- i) Accroître la disponibilité et l'accessibilité alimentaires au plan national.

Résultats attendus:

- les superficies irriguées passent de 85 000 ha à 160 000 ha à l'horizon 2015.
- un bilan alimentaire complet est établi chaque année à compter de 2008.
- la disponibilité en céréales sèches accrue au moins de 10% à l'horizon 2010.
- l'accessibilité améliorée par un relèvement du revenu monétaire moyen par ménage rural de 35 000 FCFA à 50 000 FCFA à l'horizon 2015.

- ii) Accroître le volume des exportations agricoles à haute valeur marchande.

Résultats attendus:

- le volume des exportations agricoles double à l'horizon 2015.
- le volume des importations alimentaires est réduit de moitié à l'horizon 2010.
- le déficit de la balance commerciale des produits agricoles et alimentaires est réduit de moitié d'ici 2015

- iii) Contribuer à l'émergence d'une nouvelle race d'exploitants agricoles.

Résultats attendus:

- Le nombre de fermiers atteint au moins 10 000 individus à l'horizon 2015.
- Le pourcentage des fermes viables avoisine 100% en 2015.
- Au moins une unité agro-industrielle et de transformation des produits agricoles est créée chaque année à compter de 2007.

Coûts estimatifs : Le programme comprend les composantes suivantes : Aménagement et Equipements des fermes : 112 milliards de FCFA ; Mise en Valeur : 10 milliards de FCFA ; Mesures d'accompagnement : 12 milliards de FCFA ; Commercialisation et Exportation : 10 milliards de FCFA ; Gestion et Coordination du programme : 3 milliards de FCFA.

7. AMENAGEMENT PASTORAL ET SECURISATION DES SYSTEMES PASTORAUX

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global du programme est d'aménager l'espace pastoral et de sécuriser les systèmes pastoraux. Le programme a pour but de faciliter l'aménagement des aires de parcours pastorales en vue d'un développement technique, économique et social de ces zones. Mais, du fait du mode d'exploitation spécifique des systèmes pastoraux, la sécurisation de ces systèmes doit s'accompagner aussi d'un accès négocié aux ressources de la zone agropastorale du sud afin de leur assurer les possibilités de la transhumance, qui peut aller au-delà des frontières du pays. Le programme a donc une portée nationale et touche tous les aspects nécessaires à la pérennisation de systèmes d'élevage et d'une organisation sociale aux spécificités marquées. Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

- i) Développement local et sécurisation de l'accès aux ressources naturelles des systèmes pastoraux.
- ii) Amélioration et valorisation des productions pastorales.

Coûts estimatifs : 30,5 milliards de FCFA (2006–2009) et 23 milliards de FCFA (2010–2015).

8. RESTAURATION DES TERRES ET REBOISEMENT

Objectif global et objectifs spécifiques : Le programme vise à inverser la tendance à la dégradation généralisée des terres et du couvert végétal. Il ambitionne l'amélioration significative du capital productif des ressources naturelles et répond aux attentes de la stratégie et du plan d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles. Ce programme s'articule autour de trois objectifs spécifiques :

- i) Organisation des populations rurales dans les zones d'intervention et renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs de développement.
- ii) Poursuite et intensification des actions de récupération des terres dégradées et de lutte contre la désertification.
- iii) Renforcement des actions reboisement et de mise en œuvre des actions concourant à inverser la tendance au recul des espaces boisés.

Coûts estimatifs : 141 milliards de FCFA (2006–2009) et 221,5 milliards de FCFA (2010–2015).

9. KANDADJI-REGENERATION DES ECOSYSTEMES ET MISE EN VALEUR DE LA VALLEE DU FLEUVE NIGER

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif principal de ce programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à la régénération du milieu naturel, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la couverture des besoins en eau et en énergie. Le programme a quatre objectifs spécifiques :

- i) Régénération et préservation des écosystèmes fluviaux sur le parcours Nigérien du fleuve.
- ii) Sécurisation de la disponibilité en eau pour les différents usages socio-économiques.
- iii) Amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des populations de la zone.
- iv) Amélioration de la sécurité énergétique du pays.

Coûts estimatifs : 139,8 milliards de FCFA jusqu'en 2015.

Tableau I – Coûts axe stratégique n°2 : Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations

Programmes et sous-programmes	Coûts 2006–2009 (milliards de FCFA)	Coûts 2010–2015 (milliards de FCFA)
1. Gouvernance locale des ressources naturelles	19	37
2. Infrastructures rurales	0,9	0,90
2.1 Infrastructures hydro-agricoles	85	25,34
3. Eau potable, assainissement	148,5	272,5
4. Réduction de la vulnérabilité des ménages		
4.1 Prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles	24,5	37
4.2 Santé - nutrition	12	18
4.3 Augmentation des revenus des plus vulnérables	11	17
5. Préservation de l'environnement	21	32
6. Lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'irrigation		147
7. Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux	30,5	23
8. Restauration des terres et reboisement	141	221,5
9. Kandadji – Régénération des écosystèmes et mise en valeur de la vallée du fleuve Niger		139,8
Programme TOTAL		1567,3



Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural

Le Niger a adopté en janvier 2002 une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), révisée en Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) en octobre 2007. Son ambition est de parvenir à diminuer l'incidence globale de la pauvreté de 63% à moins de 50% à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable, garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles. Celle-ci constitue le nouveau cadre de référence de la politique économique, financière et sociale avec une attention particulière à l'alignement de la SDRP sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et sur les stratégies d'intégration et de lutte contre la pauvreté élaborées au niveau continental (Union Africaine et NEPAD) et au niveau régional et sous régional (CEDEAO, CENSAD, UEMOA).

Dans cette perspective, la SDRP assigne au secteur rural une place centrale, considérant qu'il peut et doit jouer un rôle moteur dans l'amélioration de la croissance économique. Dans ce contexte, il est apparu indispensable de préciser la SDRP par des stratégies sectorielles, dont la Stratégie de Développement Rural (SDR) ayant pour objectif général de « réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable, garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles ». Le document de SDR a été officiellement approuvé le 14 novembre 2003 par décret 2003-310/PRN/MRA. La SDR constitue le cadre unique de référence et de mise en cohérence pour toutes les interventions dans le domaine du développement rural. Afin de spécifier et préciser les mécanismes de la mise en œuvre de cette stratégie, un cadre opérationnel et budgétaire de la SDR a été adopté par le Gouvernement le 5 octobre 2006 (Décret N°2006-291 et 292 /PRN/MHELCD) sous la forme d'un Plan d'Action 2006–2015 détaillé et chiffré pour chacun des 23 programmes et sous programmes, et d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) triennal glissant. Le CDMT, mis à jour annuellement, intègre l'ensemble des financements acquis ou attendus, sur ressources nationales ou extérieures, ainsi que les financements complémentaires à rechercher en fonction des objectifs de dépenses fixés par année. Il est établi sur la base du chiffrage global de la SDR et des capacités probables de mobilisation et d'absorption des crédits par l'administration et les opérateurs délégués.

Ce document de stratégie donne un aperçu des contraintes et des défis auxquels le monde rural fait face avant d'esquisser les grandes lignes des actions et des programmes qu'entend mettre de l'avant la puissance publique afin de relancer le développement du secteur rural et de réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural. Les trois axes stratégiques de la SDR sont les suivants :

1. Favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural
2. Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations
3. **Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural.**

L'approche programme a été retenue comme principe de mise en œuvre de la SDR afin de pouvoir reconstituer progressivement un cadre cohérent et global pour la définition et l'exécution de la politique de développement rural et de ses composantes sous-sectorielles. Les vingt trois programmes et sous-programmes identifiés dans le document de stratégie constituent les unités opérationnelles de la SDR, dans lesquelles devront s'insérer progressivement les nombreuses activités en cours, qui contribuent déjà à la réalisation des objectifs de la SDR, ainsi que les actions futures.

Résultats et Objectifs

L'axe stratégique n°3 : **Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural**, qui vise à renforcer les mécanismes garantissant la continuité et la stabilité de l'action publique et à renforcer les organisations rurales, doit accompagner ce processus pour accroître les capacités des acteurs ruraux en matière de diagnostic, de formulation de proposition, de négociation et de mise en œuvre des actions. L'axe stratégique regroupe ainsi deux objectifs spécifiques : (i) renforcer les capacités des acteurs ruraux, (ii) améliorer la gestion du secteur rural.

Coûts estimatifs : 95,1 milliards de FCFA (2006 à 2009) et 140,7 milliards de FCFA (2010 à 2015).

PROGRAMMES

I. DEVELOPPEMENT LOCAL ET COMMUNAUTAIRE

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global du programme est d'accompagner le processus de développement local et régional à travers le renforcement des capacités et la maîtrise d'ouvrage locale. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- i) Renforcement des capacités à la gouvernance locale.
- ii) Promotion du développement local et communautaire.
- iii) Promotion d'un développement régional équilibré et harmonieux.
- iv) Concertation avec les ONG et les associations de développement.

Coûts estimatifs : 101,7 milliards de FCFA (2006–2009) et 151 milliards de FCFA (2010–2015).

2 RECHERCHE-FORMATION-VULGARISATION

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global est de contribuer à l'amélioration des performances du secteur rural par la mise au point et l'adoption de technologies adaptées aux besoins des utilisateurs et par la formation des acteurs du développement rural.

Le programme a quatre objectifs spécifiques :

- i) Développement d'une recherche agronomique et environnementale adaptée aux besoins des acteurs ruraux.
- ii) Développement de l'appui-conseil aux acteurs ruraux.
- iii) Formation des techniciens dans les domaines agronomiques et environnementaux.
- iv) Formation des ingénieurs et des chercheurs dans les domaines agronomiques et environnementaux.

Coûts estimatifs : 6,6 milliards de FCFA (2007–2009) et 10,3 milliards de FCFA (2010–2015).

Ces coûts comprennent le fonctionnement de l'INRAN. Les crédits de la recherche sont substantiellement augmentés, d'autant plus que des fonds pour la recherche sont également prévus dans différents programmes, les programmes prioritaires, en particulier. Le Fonds National de la Recherche Agronomique (FNRA) est estimé à 200 millions de FCFA par an à partir de 2007.

3. RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DU SECTEUR RURAL

SOUS-PROGRAMMES

3.1 RESTRUCTURATION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DU SECTEUR RURAL

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global du sous-programme est d'améliorer la gestion du secteur rural dans la perspective de la décentralisation. Les objectifs spécifiques du sous-programme sont :

- i) Amélioration des capacités des institutions publiques du secteur rural.
- ii) Renforcement de la coordination des acteurs du développement intervenant dans la mise en œuvre de la SDR.
- iii) Régionalisation du Plan d'Action de la SDR.

Coûts estimatifs : 2,5 milliards de FCFA (2006–2009) et 3 milliards de FCFA (2010–2015).

3.2 SYSTEMES D'INFORMATION ET CONNAISSANCE DU SECTEUR RURAL

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global du sous-programme est de contribuer à l'élaboration et au pilotage de la politique de développement rural par la production d'une information actualisée, fiable et transparente, basée sur une bonne connaissance du secteur. Le sous-programme comporte les objectifs spécifiques suivants :

- i) Production et diffusion de l'information agricole.
- ii) Production et diffusion de l'information sur l'élevage.
- iii) Production et diffusion de l'information sur l'hydraulique et l'environnement.
- iv) Production et diffusion de l'information sur l'aménagement du territoire et le développement local.
- v) Production et diffusion de l'information sur les marchés agricoles et le commerce extérieur des produits ASP Nigériens.
- vi) Mise en place du système de suivi-évaluation de la SDR.

Coûts estimatifs : 2,6 milliards de FCFA (2006–2009) et 2,7 milliards de FCFA (2010–2015).

Tableau I – Coûts axe stratégique n°3 : Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural

Programmes et sous-programmes	Coûts 2006–2009 (milliards de FCFA)	Coûts 2010–2015 (milliards de FCFA)
1. Développement local et communautaire	90,0	135,0
2. Recherche – Formation – Vulgarisation	6,6	10,3
3. Renforcement des institutions publiques du secteur rural	2,5	3,0
3.1 Restructuration des institutions publiques du secteur rural		
3.2 Systèmes d'information et connaissance du secteur rural	2,6	2,7
Programme TOTAL	101,7	151